

## Conditions de formation

### Généralités

Les contrats de formation sont conclus conformément aux Conditions Générales suivantes relatives aux formations. Ces conditions s'appliquent uniquement à des entreprises et au secteur public. Avec la conclusion du contrat, le mandant (ci-après appelé le client) accepte nos conditions de formation. Nous démentons expressément toute dérogation à nos conditions de formation, sauf si nous l'avons acceptée par écrit. Nos conditions de formation s'appliquent de la même manière aux futurs contrats de formation, et ce même s'il n'y est pas expressément fait référence. Si les conditions prévoient la forme écrite, cette dernière est systématiquement garantie aussi en cas de transmission par télécommunication (E-Mail, fax).

### I. Objet du contrat

1. Le contrat a pour objet les séminaires, workshops, formations et autres événements semblables (nommé ci-après formations) que nous organisons. Les détails de chaque formation résultent de notre offre de formation. Nos offres de formation ne sont pas contractuelles.
2. Les formations sont dispensées par des formateurs qualifiés au mieux de leurs connaissances, qui prennent en compte l'état actuel de la technique. Nous ne sommes pas soumis à une obligation de résultat, mais uniquement tenus d'exécuter la prestation proposée.
3. Toutes les conventions annexes et modifications n'ont de validité qu'après notre confirmation par écrit.

### II. Inscription aux formations et confirmation

1. L'inscription du client doit avoir lieu par écrit, au plus tard trois semaines avant le début de la formation.
2. L'inscription du client constitue une demande définitive visant à conclure un contrat de formation correspondant. Au plus tard une semaine avant le début de la formation, le client reçoit une confirmation l'informant de l'acceptation ou du refus de sa demande.

### III. Facturation et paiement

1. Sauf convention contraire, le prix de la formation doit être réglé dès la réception de la facture.
2. La facturation intervient dès que nous avons rempli toutes nos obligations contractuelles.
3. Le paiement n'est considéré comme effectué qu'à partir du moment où nous pouvons disposer du montant correspondant.
4. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront facturés au taux de 9 % supérieur au taux de base ainsi qu'un forfait de dédommagement de 40,00 € pour demandes de paiement. Ce forfait sera soustrait des dommages et intérêts dus si le dommage est fondé par des frais de poursuites judiciaires. Nous nous réservons le droit de faire valoir des dommages de retard supplémentaires.
5. Le droit du client au paiement par compensation de nos créances est exclu, sauf s'il veut compenser sa dette avec une créance incontestée ou ayant force de chose jugée ou si elle est issue du même rapport contractuel que notre créance. Le client ne pourra faire valoir un droit de rétention que si ce droit est fondé sur des prétentions issues du même contrat.

### IV. Annulation du client, annulations et modifications de la formation

1. Toute annulation du client doit être effectuée par écrit. Nous nous réservons le droit d'exiger des frais d'annulation.

2. Nous nous réservons le droit de remplacer le formateur et de modifier le contenu, le déroulement et le lieu de la formation, tant que ces modifications n'entravent pas le but de la formation. Par conséquent, le client n'est pas habilité à résilier le contrat ou à réduire le prix de la formation.
3. Nous nous réservons le droit de repousser à tout moment la date de la formation ou d'annuler la formation en cas de raisons sérieuses (p. ex. en cas de maladie du formateur). En outre, nous nous réservons le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants (huit personnes) n'est pas atteint au plus tard une semaine avant le début de la formation. Le cas échéant, le client sera immédiatement informé. Le client ne peut faire valoir aucun autre droit.

### V. Droits de propriété industrielle, confidentialité, protection des données

1. Tous droits d'auteur, droits de propriété industrielle et autres droits sur les documents et descriptions établis par nos soins ainsi que sur notre savoir-faire réservés. Le client est tenu de renoncer à toute action pouvant violer nos droits. Le client doit prendre toutes les mesures permettant d'éviter une violation de ces droits par des tiers.
2. Le client doit traiter de façon confidentielle toutes les informations (p. ex. secrets d'entreprise, savoir-faire) qui lui ont été fournies dans le cadre de l'exécution du contrat. Sauf convention contraire expresse, le client doit s'assurer qu'aucun tiers ne puisse prendre connaissance de ces informations et les utiliser. Les dispositions précitées s'appliquent également après la fin du contrat.
3. En s'inscrivant à la formation, le client accepte que les données sur sa personne qu'il a fournies pour la formation soient utilisées pour l'informer des nouvelles offres de formation. Le client peut, à tout moment, révoquer cet accord.

### VI. Garantie, responsabilité

1. Sauf disposition contraire figurant ci-dessous, notre garantie et notre responsabilité – pour quelque raison juridique que ce soit – est exclue.
2. Cette exclusion de garantie et de responsabilité ne s'applique pas en cas de préméditation, de négligence grave et de violation d'une obligation fondamentale du contrat. De plus, elle ne s'applique pas en cas de silence dolosif sur un vice ou aux vices dont l'absence a été garantie ainsi qu'en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé.
3. En cas de violation par négligence d'une obligation fondamentale du contrat, notre responsabilité est limitée au dommage typiquement prévisible.

### VII. Dispositions diverses

1. Le lieu d'exécution est le siège de notre entreprise. Le tribunal de ce lieu est également seul compétent pour tout litige né à l'occasion de la relation commerciale si le client est un commerçant. Nous sommes toutefois également en droit d'intenter une action en justice au siège du client.
2. Les relations entre le client et nous sont régies par le droit de la République Fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de toute autre législation.
3. Le client reconnaît le caractère juridiquement contraignant de notre code des affaires (disponible sous Internet à l'adresse: [www.hydac.com](http://www.hydac.com)→Société→Code des affaires).
4. L'inefficacité ou la nullité d'une ou de plusieurs dispositions précitées ne porte pas préjudice à la validité des autres dispositions.